

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 22 FEVRIER 2012 à 20 heures 00.**

Date de la convocation : **09 février 2012**

Date d'affichage : **09 février 2012**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, , et Robert SEVE, Gilles DONGUY, Elodie LELARDOUX.

Absents excusés : Françoise BILLOUD et Eric GUILLERMIN

Absents : Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Eric GUILLERMIN donne pouvoir à Georges RODET

Françoise BILLOUD donne pouvoir à Jean-François NALLET

Secrétaire : Dominique COLIN

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

A la demande du trésorier, une précision est donnée concernant les restes à réaliser : il faut supprimer en dépenses le report des emprunts pour 95 0000 €, le montant sera donc de 597 061 € en dépenses et recettes 896 988 €.

ECOLE

1°) Scolarisation des deux ans

Dominique Colin explique que suite au conseil des maîtres du 10 janvier, l'équipe enseignante a émis le souhait de pouvoir accueillir dès la rentrée prochaine les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire, dès l'âge de 2 ans.

Une réunion est prévue le lundi 05 mars à 17 h en Mairie avec les représentants de parents, l'inspection départementale, le Relais Assistantes Maternelles, la directrice du Pôle Petite Enfance, la directrice du centre de loisirs périscolaire ainsi que le Maire et les adjoints de la commune. La proposition sera discutée lors du conseil d'école du 6 mars et une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

2°) Règlement intérieur

Le sujet est reporté à la prochaine réunion puisqu'il n'a pas été transmis en Mairie.

3°) Suivi du chantier

Dominique Colin présente l'avancement du projet et confirme que la rentrée dans les nouveaux locaux devrait se faire à la rentrée des vacances d'avril.

Robert SEVE, qui participe aux réunions de chantier, présente l'état d'avancement de chaque lot.

Dominique Colin propose de financer quelques séances d'intervenant en art plastiques pour faire réaliser des fresques par les enfants du centre de loisirs périscolaire afin de décorer le nouveau bâtiment.

L'inauguration du bâtiment pourrait avoir lieu le Samedi 23 juin après midi.

Une réflexion sera lancée pour savoir ce qu'il adviendra des locaux laissés disponibles suite au déménagement dans le nouveau bâtiment... Cela concerne l'actuel centre de loisirs, la classe maternelle actuelle et sa salle d'évolution. Il s'agit de trouver un projet cohérent pour l'utilisation future.

4°) Bâtiment modulaire

Après le déménagement, le bâtiment modulaire qui abrite la quatrième classe, devra être revendu conformément au plan de financement de la nouvelle école.

La commune a reçu deux demandes d'acquisition.

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe responsable des bâtiments, informe de la valeur estimée du bâtiment (sur la base d'une décote de 20 %) établie à 32 000 € TTC. L'acquéreur devra prévoir un coût supplémentaire de démontage-remontage et de transport, dans un rayon de 50 km autour de Bénvy, pour un montant estimatif de 2 500 € HT.

Après discussion, le conseil valide le montant de la valeur du bâtiment à 32 000 € TTC et demande que des réponses soient faites aux acquéreurs potentiels sur ces bases.

COTISATION FONCIERES DES ENTREPRISES (CFE)

En vertu de l'article 51 de la loi de finances rectificative, les conseils municipaux ont la faculté de réduire de moitié au plus le montant minimum de la CFE pour les assujettis dont le montant annuel de recettes ou de chiffres d'affaires est inférieur à 10 000 €.

Après débat et explications précises de Gilles DONGUY, conseiller municipal, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ET BASSE TENSION « AU BOURG »

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 décembre 2011. Les travaux d'extension du réseau de télécommunications sont envisagés au lieu-dit « Le Bourg » dans le cadre de travaux coordonnés avec l'installation de l'artère de la fibre optique. Cette artère principale traversera le bourg en réseau enfoui et la commune souhaite profiter de l'occasion pour enfouir les autres réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public. A cet effet, elle a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour chiffrer l'investissement nécessaire pour ces travaux d'enfouissement (base tension et télécommunication).

Il présente les modifications projetées par rapport à la délibération précédente suite au courrier reçu en date du 16 février 2012 du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain : il s'agit désormais de la mise en souterrain d'environ 1050 mètres du réseau basse tension.

Il informe des montants définitifs à prendre en compte, à savoir :

1°) ESTHETIQUE DES RESEAUX – GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION

Mise en souterrain du réseau de télécommunication « au bourg » :

Montant des travaux projetés TTC :	49 000 €
Subvention du syndicat :	14 700 €
Montant à charge de la Commune :	34 300 €

2°) ESTHETIQUE DES RESEAUX : ELECTRIFICATION RURALE « LE BOURG »

Mise en souterrain du réseau basse tension « au bourg » :

Montant des travaux projetés TTC :	285 000 €
(Inclus les travaux proprement dits, honoraires de la Maîtrise d'œuvre et les frais de gestion du SIEA et une marge pour imprévus)	
Dépense prise en charge au titre de l'esthétique : 50 % TTC :	142 500 €
Dépense prise en charge par le SIEA pour travaux coordonnés:20% TTC :	57 000 €
Subvention complémentaire SIEA au nouveau contrat de concession :	10 260 €
Récupération de la TVA :	46 740 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune (10% du TTC) :	28 500 €

Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain interviendra en tant que mandataire des travaux pour le compte de la Commune, Maître d'Ouvrage.

Patrick BAVOUX rappelle que la proposition du SIEA de mettre à la charge de la commune une part très réduite de la dépense de travaux s'explique par le fait que la commune a toujours différé ces travaux d'embellissement, et que, étant une des dernières du département à les entreprendre, elle peut bénéficier de ces taux avantageux.

Il propose d'annuler la délibération du 19 décembre 2011.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

DECIDE d'annuler la délibération du 19 décembre 2011 concernant les montants à prendre en compte,

ACCEPTE la réalisation des travaux présentés, et indique que les montants seront inscrits au budget primitif 2012,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la ou les conventions de Mandat à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain et la Commune.

ECLAIRAGE STADE

Isabelle CORSAIN, responsable des bâtiments, rappelle le compte rendu du conseil du 19 décembre relatif à la demande de l'association Rugby Club de Bény souhaitant une évolution de l'éclairage du stade pour les entraînements.

Elle informe de la rencontre du samedi 18 février avec le Président, un membre du RCB ainsi que Patrick BAVOUX. Il y a eu confirmation que le dispositif d'éclairage d'occasion est très intéressant et que le RCB serait d'accord de prendre en charge les frais. Le RCB demande si la commune serait d'accord pour prendre en charge les coûts de fonctionnement.

Après chiffrage du coût de fonctionnement de l'éclairage modifié, le conseil décide après discussion et vote (12 oui et 2 non) d'opter pour la réalisation d'une convention qui stipulerait que la commune prendrait en charge le coût de l'abonnement électrique.

Dans un premier temps, la commune prendrait l'option d'un abonnement en 36 KVa ; si cet abonnement s'avérait insuffisant, elle prendrait en charge l'installation d'un tarif jaune.

Le conseil municipal charge Isabelle CORSAIN d'informer l'association et de réaliser la convention correspondante qui sera validée lors d'un prochain conseil si le club en est d'accord.

CONTRAT DEFIBRILLATEUR

Le Maire :

- Rappelle à l'assemblée de l'achat de deux défibrillateurs (un en 2008 pour les pompiers et le deuxième en 2009 pour la commune) auprès de l'entreprise SCHILLER,
- Donne lecture du courrier en date du 03 janvier 2012 de l'entreprise SCHILLER proposant un contrat de maintenance et d'entretien triennal hors consommable pour un montant TTC de 107,64 €, révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice par défibrillateur,
- Précise que le contrat de maintenance ne concernera que celui de la mairie étant donné que la maintenance du défibrillateur des pompiers est effectuée par le SDIS.

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE le contrat triennal de l'entreprise SCHILLER France SAS pour maintenance et entretien hors consommable du défibrillateur de la mairie pour un montant TTC de 107.64 €, révisable au 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice, à compter du 1^{er} avril 2012, et pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions communales de 2 %. (voir détail en annexe)

CENTRE DE LOISIRS

Jean-François NALLET présente le résultat budgétaire 2011 (29 157.60 €) et les prévisions pour 2012 (31 580 €).

Il est noté que la participation de la commune pour équilibrer l'exercice 2011 s'élève à 12 817.26 € contre 18 618.77 € en 2010.

SIGNALISATION : DENOMINATION DES RUES ET VOIES

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint :

- rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions de la commission voirie pour le travail de dénomination des voies,
- propose à l'assemblée le plan de la commune avec les nouvelles dénominations des voies

*Après en avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité,*

ACCEPTE la dénomination des voies ainsi que le plan annexé :

Repère plan	Dénomination de la voie
1	Route des Blancs
2	Route des Jacquets
3	Route du Moulin de Marmont
4	Impasse de la Ville
5	Route de la ville
6	Route des Grillets
7	Impasse des Grillets
8	Route de la Courouge
9	Impasse de la Courouge
10	Route de la Bottière
11	Route de la Forêt
12	Allée du Charpinet
13	Impasse de Fraidègue
14	Allée du Petit Vacon
15	Chemin des Bernoux
16	Route de Malaval
17	Route du Rieuteau
18	Route du Manoir
19	Route de Pirajoux
20	Route du moulin de Chaffoux
21	Route des Bruleaux
22	Route du Manillier
23	Impasse du Manillier
24	Route d'Aussiat
25	Route du Chatelet
26	Impasse des Baudières
27	Impasse de la Vavre
28	Chemin de Garavand
29	Chemin de la Forêt de Marmont
30	Chemin des Bécasses
31	Route de Véron
32	Chemin des Pierres
33	Route de la Verne
34	Impasse de la Verne
35	Impasse du Poisiat

36	Chemin de l'Alambic
37	Impasse du pommier
38	Route de la Croix Carrée
39	Grande rue
40	Allée du Sevron
41	Allée Clair Matin
42	Impasse du Tilleul
43	Route de la Vavre
44	Route de Marboz
45	Route de Moulin des Ponts
46	Route de Strasbourg
47	Allée des Grands Champs
48	Chemin des Blanc-Pivet

PRECISE que la dépense pour cette opération de signalisation sera inscrite au budget de l'exercice 2012 ou de l'exercice 2013,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant ces nouvelles dénominations (arrêté...).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 19 mars : La cérémonie aura lieu à 18 h 15 à BENY (16 h 45 : MARBOZ, 17 h 30 : PIRAJOUX) et sera suivie d'un casse croûte offert par la commune.

Urbanisme : Information relative à la parution du décret du 05 décembre 2011, applicable au 1^{er} janvier 2012, les communes dotées de plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanismes :

- la surface hors œuvre brute maximale des extensions de constructions existantes, soumises à la procédure de déclaration préalable, situées dans les zones urbaines (soit U pour la commune) est portée de 20 à 40 m². Toutefois, le projet d'extension entre 20 m² et 40 m² reste soumis à permis de construire s'il a pour effet de porter la surface totale de la construction au delà des seuils pour le recours obligatoire à un architecte.
- suppression de l'obligation de permis de construire pour les travaux visés l'article R421-14 c, de modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture.

Assainissement (SPANC) : Au total 214 diagnostic ont été réalisés sur la commune (70 en 2010, 137 en 2011 et 7 en 2012). Deux refus de réalisation de diagnostic ont été constatés ; un courrier sera adressé à ces personnes par la Communauté de Communes. Il en reste 7 à terminer.

La périodicité des contrôles est passée à 6 ans.

Le diagnostic ANC est obligatoire pour toute transaction immobilière depuis le 1^{er} janvier 2011, il est à fournir par le vendeur et sa durée de validité est de 3 ans.

Un point est fait sur l'opération de vidange : 47 en 2011, 12 pour le printemps 2012.

Déchets ménagers : un contrôle du respect des consignes de tri a été décidé à la dernière réunion du conseil communautaire du 30/01 ; ce contrôle se traduit par la mise en place de la 1^{ère} campagne de vérification des sacs ou bacs d'ordures ménagères individuels par l'entreprise LBDI Environnement ; la pose d'un autocollant « Refus de Collecte » sera réalisée par l'entreprise qui constatera la présence de déchets non acceptés. Il intervient cette semaine.

Il faut savoir que les résultats du contrôle visuel opéré par Organom sur les bennes livrées à la Tienne durant le mois de novembre 2011 est éloquent : sur 16 bennes, seulement 3 sont conformes. Pour les 13 autres, il est observé la présence de verre, d'emballages ménagers recyclables et de grandes quantités de cartons bruns.

Plan inondation : GROUPAMA, dans le cadre du contrat d'assurance communal, propose un service Internet gratuit de réalisation d'un plan de sauvegarde en cas de risque inondation. La commune a complété ce plan qui est consultable par chaque responsable en cas de survenue d'une crue importante.

Assemblée générale du 25/01/2012 des retraités de BENY : le Maire donne le compte rendu ; différents points ont été abordé notamment les comptes rendu des activités et moral, le bilan financier, l'élection du tiers sortant et le règlement des cotisations. Au total, 64 adhérents.

Assemblée départementale du 06/02/2012 de la réciprocité (pêche) : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu ; 32 APPMA étaient présentes sur 48. La Présidente, Madame CATHANETTE, a présenté les rapports moral et financier, et a évoqué le problème de la sécheresse de 2011.

Assemblée générale du 10/02/2012 des pompiers de BENY : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu des bilans moral, financier et d'activité (fête du poulet, voyage en Corse, banquet), et évoque les interventions de l'année 2011 (42 contre 56 en 2010), de la compagnie et de l'amicale. Il a été noté que c'était la dernière assemblée d'Yves MORAND. Les effectifs sont stables à 13 (1 départ – 1 arrivée). Une réunion du comité consultatif devrait avoir lieu prochainement.

Assemblée générale des amis du rugby Villemotier/Bény : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu sportif et financier. Le bureau a été réélu. Il n'y a pas de changement, Jérôme BONNET est toujours le Président. Le samedi 27 octobre, l'association fêtera ses 30 ans d'existence.

LGV : le Maire, ainsi qu'une délégation de l'association Bény Environnement, le député Xavier BRETON, informe avoir été reçu le mardi 7 février, au ministère des transports à propos de la LGV Branche Sud. Il est noté que le ministre des transports confiera, avant les échéances électorales, une mission d'arbitrage et de priorisation à un spécialiste du ministère.

FASILA'GYM : 24 mars prochain : concert sur réservation avec le groupe LOS DON DIEGOS, trio de guitaristes fort talentueux, fans de la musique de Django Reinhardt.

A CORPS DONNS : 7^{ème} forum d'échanges et d'informations le vendredi 02 mars à la salle de BENY.

Avis naissance : Teddy BILLOUD, né le 23 décembre 2011 domicilié aux Blanchets prochainement.

Comité fleurissement : rappel du repas « poule au pot » du samedi 25/02.

Camion Pizza : une autorisation de stationnement-vente a été accordée pour un soir par semaine à compter du 15 février à Monsieur PRAVAZ Yohan de Treffort-Cuisiat.

Barrières de dégel : à compter du 24 février, les barrières de dégel seront levées

Voie communale 203 dite « des Raviers – chemin Garavand : à compter du 26 avril et pour une prévision de travaux d'un mois, un arrêté d'interdiction de circuler est mis en place afin que l'entreprise TOPO D'OC, pour le compte de GRT GAZ, puisse réaliser les travaux d'entretien de la canalisation GRT GAZ.